

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 29 septembre 2020, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Lydie Pérot-Clavel, Maire

Présents : Lydie Pérot-Clavel - Nicolas Chenuet - Aurore Delost - Valérie Descoins - Jean François Désiré - Cédric Henriot - Anthony Jacquelin - Franck Morizot - Aurore Tabaran - David Vallet - Alexandre Varignier - Sylvie Véniat - Luc De Dreuille - Richard Lafort

Absents Excusés: Adam Giraud

Pouvoir:

Secrétaire de Séance : Richard Lafort

Après l'appel nominatif des membres, le maire constate que le quorum est atteint.

Le maire demande l'approbation du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour sur le remboursement de frais engagés par Vanessa Thibault professeur des écoles.

I Approbation du PV de la réunion du conseil Municipal du 20/07/2020

Le PV est approuvé à l'unanimité

II Adressage des rues

Le maire donne la parole à Anthony Jacquelin en charge de ce dossier.

Le dossier approuvé par le conseil lors de sa séance du 20 juillet 2019 (délibération 2020 20/07 41) a été transmis à Anthony Pothier en charge de ce dossier à la Poste. Celui-ci demande maintenant que le conseil approuve les travaux effectués.

Accepté à l'unanimité

III Modification du tableau des effectifs

Une délibération du 17 décembre 2019 fixait le tableau des effectifs comme suit :

Filière Administrative

- Un rédacteur principal 2ème classe : ce poste n'est pas pourvu
- Adjoint administratif territorial principal de 2e classe = secrétaire de mairie

Filière technique:

- Un adjoint technique territorial titulaire à temps complet
- Un adjoint technique territorial titulaire à temps complet



- Un adjoint technique territorial titulaire à temps complet
- Un adjoint technique territorial titulaire à temps non complet (33h)
- Un adjoint technique territorial principal de 2e classe titulaire à temps complet

Le poste de rédacteur principal 2^{ème} classe n'est pas pourvu et peut donc être supprimé du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs se répartit dédormais comme suit :

Filière administrative :

Un adjoint technique territorial titulaire à temps complet

Filière technique

- 4 adjoint techniques territoriaux titulaires à temps complet
- 1 adjoint technique territorial titulaire à temps non complet

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

III Erreur sur la reprise du résultat de fonctionnement

Lors de la vérification du budget 2020 de la commune, la trésorerie a constaté que la reprise du résultat de fonctionnement est erronée.

Fin 2019, la commune a un excédent de fonctionnement de 48 950.01€

Son résultat d'investissement de – 4 483.83€ corrigé des restes à réaliser dépenses de 2 575.12€ et en recettes de 1 384.74€ nécessite un besoin de financement de **5 674.21€**.

La délibération d'affectation des résultats doit donc mentionner une affectation au compte de réserves 1068 de **5 774.21**€ et une reprise du résultat de fonctionnement de 48 950.01€ moins 5 774.21€ soit **43 175.80**€

Or la ligne de repise des résultats de fonctionnement est de 43 175 .97€

Il nous faut donc prendre une délibération corrective pour modifier la reprise de résultat et une pour corriger l'affectation des résultats.

IV Suppression de la Commission d'appel d'offres

La préfecture m'a signalé que la composition de la commission d'appel d'offres n'est pas conforme mais qu'il n'est pas nécessaire d'en constituer une.

Les 2 membres désignés (Nicolas Chenuet et Luc de Dreuille) m'ont donc remis leurs démissions.

Nous pouvons donc prendre une délibération pour la suppression de la commission d'appel d'offres.



V Remboursement de frais engagés par Mme Vanessa Thibault

Vanessa Thibaut a acheté sur ses fonds personnels des fournitures scolaires sur un site internet Canopé.

Le montant de la facture s'élève à 61.70€

Le conseil accepte à l'unanimité de rembourser la somme de 61.70€ à Vanessa Thibault

IV Questions diverses

1 - Point sur le personnel :

Lors du renouvellement des contrats de 2 agents non titulaires, le centre de gestion m'a informé que ces 2 contrats n'étaient pas réglementaires. En effet, une collectivité ne peut avoir recours à des agents contractuels que dans des cas bien précis dont l'accroissement temporaire d'activité et le remplacement d'agent momentanément indisponible.

Or nos 2 contractuelles ont été recrutées au motif d'accroissement temporaire d'activité depuis environ 6 mois pour l'une et plus d'un an pour l'autre.

Un emploi d'adjoint technique territorial étant vacant (cf le tableau des effectifs), Ophélie Jedrusiak pourra être embauchée à compter du 02/11/2020. En effet, il faut 1 mois pour signaler la vacance de poste et 1 mois pour la publicité de l'appel de candidature.

Le contrat de Perrine Rougeron a pu être renouvelé en remplacement de l'ATSEM actuellement absente. Ce contrat prendra fin dés le retour de l'agent concerné.

Un cuisinier a été embauché sous contrat en remplacement de la cantinière jusqu'à fin décembre (congés compris)

Ces contrats sont gérés par le centre de gestion qui nous facture ses interventions mais qui nous garantit leur légalité.

La secrétaire de mairie est absente et n'est pas actuellement remplacée. Le secrétariat est assuré par le maire et les adjoints. Nous avons fait appel à Mme Bonin de Beaulon qui intervient dans les mairies pour le secrétariat. Elle facture ses prestations à 17.44 de l'heure + 0.40 du kms.

2 - Entretien du cimetière

Un grand merci à tous ceux (conseillers, parents et conjoints) qui ont participé au nettoyage du cimetière les 12 et 19 septembre. Il ne reste plus qu'à l'entretenir régulièrement!

J'ai déjà reçu les félicitations d'un concitoyen reconnaissant.

Le conseil envisage de mettre en herbe les allées du cimetière et va faire un essai sur une petite parcelle. Pour mémoire il est interdit d'utiliser des produits désherbant ;

3- Point sur la cantine

Le prix de revient d'un repas à la cantine s'élève actuellement à 2.55€ alors que le prix demandé aux familles est de 2.20€. Le conseil envisage une augmentation du ticket cantine au 1er janvier 2021.



4- « Au fil de l'Abron »

La commission communication travaille actuellement sur une nouvelle formule du « fil de l'Abron ». Le prochain numéro devrait paraître en décembre 2020.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mardi 24 novembre 2020 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H 00mn